



COMMUNE DE TOURVILLE-LES-IFS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note, disponible au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune, répond à cette obligation.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 24/04/2026 par le conseil municipal sous la présidence de Madame MASSON Martine. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Il se substitue au compte administratif dressé par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le Trésorier et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (encaissement des loyers et des locations de la salle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 513 904.75 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires s'élèvent à 165 634.07 € soit 32.23 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 454 534.42 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	103 365.99	Recettes des services	4 299.12
Dépenses de personnel	165 634.07	Impôts et taxes	263 193.83
Autres charges de gestion courante	170 229.85	Dotations et participations	208 149.02
Dépenses financières (intérêts des emprunts)	965.44	Autres recettes de gestion courante	33 598.53
Atténuations de produits (dégrèvements Taxes)	1417.00	Autres recettes	4656.91
Autres dépenses	500.00	Recettes financières	7.34
Dotations aux amortissements	280.00		
Total dépenses réelles	442 392.35	Total recettes réelles	513 904.75
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 142.07	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement		Excédent brut reporté	344 697.45
Total général	454 534.42	Total général	858 602.20

Soit un excédent de clôture de **404 067.78**

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 étaient les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.75 %,
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.93 %,
 Taxe d'habitation : 18,98 %.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat pour l'année 2025 ont été les suivantes :

Dotation forfaitaire	59 342 €
Dotation de solidarité rurale	55 775 €
Dotation nationale de péréquation	20 023 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Rembt emprunts et dettes assimilées	15 693.06	Excédent d'investissement reporté (2024)	24 649.70
Op.209 Défense incendie	6 325.49	FCTVA	19 934.52
Op.224 Effacement réseaux – Rue aux Chars	29 218.67	Taxe aménagement	1 879.86
Op.226 Salle Polyvalente – Equipements de la cuisine	7 196.29	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 850.30
Op.228 Salle Polyvalente – Acq. d'un Container	1 755.60	Attributions de compensation	1 007.00
Op.231 Restructuration/renforcement de la voirie communale	45 347.04	Subventions du Département	624.50
Op.232 Défibrillateur	972.00	Amendes de police	24 728.00
Op. 235 Remplacement des lanternes par des leds		Autres groupements	8 343.76
Op. 237 Chaises	8 271.00	Bâtiments et installations	11 135.07
Op. 238 Silhouettes	1 404.60		
Attributions de compensation	1 007.00		
Autres réseaux	8 343.76		
Total général	125 534.51	Total général	104 152.71

Il faut tenir compte également des restes à réaliser 2025 (les dépenses et les recettes de la section d'investissement engagées mais pas encore réalisées) :

Restes à réaliser dépenses : 87 000.00 €

Restes à réaliser recettes : 29 618.00 €

Soit un besoin de financement de 78 763.80 €

c) Les principales réalisations de l'année 2025 sont les suivantes :

1 – Travaux payés sur 2025

Op. 209 : Installation d'un poteau incendie – rue aux chars

Op. 224 : Effacement réseaux – Rue aux Chars

Op. 226 : Salle polyvalente – Equipements de la cuisine

Op. 228 : Acquisition d'un container

Op. 232 : Installation d'un défibrillateur

Op. 237 : Remplacement des chaises de la salle polyvalente

Op. 238 : Installation de silhouettes auprès de l'école

2 – Travaux engagés à payer sur 2025 et subventions attendues

RESTES A REALISER - DEPENSES				
Opération	Article	Budgétisé	Réalisation	R. à R.
Opération n°231 Restructuration/Renforcement voirie	2152	200 000,00 €	45 347,04 €	53 200,00 €
Opération n°235 Remplacement des lanternes par des leds	21538	33 800,00 €	- €	33 800,00 €
	TOTAL	233 800,00 €	45 347,04 €	87 000,00 €

RESTES A REALISER - RECETTES				
Opération	Article	Budgétisé	Réalisation	R. à R.
Dotations, fonds divers...				
Departement	1323	49 000,00 €	624,50 €	23 218,00 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux	13461	6 400,00 €	- €	6 400,00 €
	TOTAL		- €	29 618,00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

A - Evolution de la dette de 2021 à 2025

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2021	202 190,22	59 493,21	2 146,34	0,00	(+) 0,00	61 639,55	142 696,98
2022	142 696,98	15 231,53	1 426,97	0,00	(+) 0,00	16 658,50	127 465,45
2023	127 465,45	15 383,84	1 274,65	0,00	(+) 0,00	16 658,49	112 081,61
2024	112 081,61	15 537,68	1 120,82	0,00	(+) 0,00	16 658,50	96 543,93
2025	96 543,93	15 693,06	965,44	0,00	(+) 0,00	16 658,50	80 850,87
Sous-total		121 339,32	6 934,22	0,00		128 273,54	
Total		121 339,32	6 934,22	0,00		128 273,54	

Les emprunts en cours sont :

CRCA – Enfouissement des réseaux – La Broche à Rôtir

Annuité 2024 : 16 658.50

B - Représentation graphique du budget

Voir feuille suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses
Charges à caractère général : 103,37 k€
Charges de personnel : 165,63 k€
Subventions et participations : 138,42 k€
Autre : 47,11 k€

Recettes
Contributions directes : 283,19 k€
Dotations et participations : 208,15 k€
Excédent antérieur : 344,70 k€
Autre : 42,56 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses
Dépenses d'équipement : 93,24 k€
Autre : 32,30 k€

Recettes
Dotations, fonds et réserves : 33,66 k€
Autre : 70,49 k€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Tourville-les-Iffs, le 24/04/2026

Le Maire,

Dominique COULET



